Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 021-242100154-20261001-2026_119_MOD-DE

COVATI
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE LA TILLE ET DE L'IGNON

Communauté de Communes des Vallées de la Tille et de l'Ignon – Covati
4 Allée Jean Moulin / BP 16 / 21120 IS-SUR-TILLE
☎ 03.80.95.32.41 / 03.80.95.15.67 / covati@covati.fr / www.covati.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

2026-119

Séance du 1er octobre 2026
Date d'envoi de la convocation : 24/09/2026
Date d'affichage : 08/10/2026

Membre en exercice : 44

Quorum : 23

Présents : 38
dont suppléants : 4
Procurations : 4
Excusés : 9
Absents : 1
Votants : 42

L'an deux-mille-vingt-six, le premier octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Marcilly-sur-Tille, sous la présidence de M. Luc BAUDRY, Président.

Présents : MMES PREVITALI, POINSON, KAISER, SMET, STAIGER, TROUSSARD, BACHELARD, TARANCHON, POUPON, PITAULT
MM. REBEROL, BIANCONE, BAUDRY, TATIGNY, BOIRIN, STAIGER, BAUDRAS, DUPIN, DARPHIN, DEHEE, LHOMME, CONNAN, GOTTE, LAVEVRE, PEREIRA, LAMBOLEZ, BAILLEUL, MONOT, PAQUET, CHAMBERT, ROYER E., PERDERISET, BUNTZ, TISSERAND, FISCHER, BARD, ROYER O, GALZENATTI

Suppléants : MM. CHAMBERT, GALZENATTI, MMES PITAULT et BACHELARD.

Excusés : MMES SOLDATI, VAUTHRIN, FRESSE, COELHO
MM. MORTIER, BACHOTET, POMI, CHIGNARDET, UHL

Absents : M. PERNOT

Procurations : Mme FRESSE pouvoir à M. MONOT
Mme VAUTHRIN pouvoir à Mme KAISER
Mme SOLDATI pouvoir à M. DARPHIN
MM. MORTIER pouvoir à M. LHOMME

Secrétaire de séance : Christophe MONOT

Objet : TOURISME
Demande de subvention pour la Fête de la truffe et des papilles

Le Président rappelle au Conseil communautaire que l'Office de Tourisme organise chaque année la Fête de la truffe et des papilles, un événement dédié à la valorisation de la truffe de Bourgogne et du savoir-faire gastronomique local.

Cette édition mettra particulièrement en avant la marque Savoir-faire 100% Côte-d'Or, qui sera largement représentée avec la participation du chef Arole Dupaty, ambassadeur de la marque.

Le président présente le budget prévisionnel de cette manifestation, jugée importante pour l'attractivité du territoire, qui s'élève à 5 927 € HT.

Le Conseil départemental, via son programme « Attractivité Côte-d'Or », soutient l'organisation d'événements (manifestations, congrès, salons, foires, comices) favorisant l'attractivité touristique du département et la promotion des savoir-faire locaux. Cette aide correspond à 40 % du coût HT de l'événement, dans la limite de 2 000 €.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 021-242100154-20261001-2026_119_MOD-DE

Il propose donc de solliciter cette subvention auprès du Conseil départemental à hauteur de 2000€ pour la Fête de la Truffe et des papilles.

***VU** le Code général des collectivités territoriales ;*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la demande de subvention au Conseil Départemental au titre de l'attractivité territoriale d'un montant de 2000 € pour la Fête de la truffe et des papilles.

- **DIT** que le budget prévisionnel transmis au Conseil Départemental sera présenté comme suit :

ATTRACTIVITÉ CÔTE-D'OR			
BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION (présenté à l'équilibre)			
DÉPENSES	Montant HT	**RECETTES**	Montant HT
SECURITE/GARDIENNAGE		**FONDS PROPRES**	2 241,00 €
Assurance		**SUBVENTIONS SOLLICITEES**	
		Conseil Départemental de la Côte-d'Or	2 000,00 €
ANIMATION		**PARTENAIRES PRIVES**	0,00 €
Concert London Calling	600,00 €	**AUTRES RECETTES**	
SACEM	200,00 €	Inscriptions	346,00 €
Poneys animation enfant	220,00 €	Billetterie	1 200,00 €
Dégustation vin-truffe chef Arole Dupaty, ambassadeur 100% Côte-d'Or	690,00 €		
Dégustation vin-truffe cave Epicur'Is	450,00 €		
Danseurs folkloriques le Bourguignonne	260,00 €		
Intronisations de la confrérie	180,00 €		
Speaker	300,00 €		
Animation cavage Les deux truffes	164,00 €		
COMMUNICATION			
Double Page Arts & Gastronomie	1 380,00 €		
Impression affiches A0, A1, flyers	185,00 €		
Impression stickers affiches A1	35,00 €		
Fabrication 3 banderoles	120,00 €		
LOCATIONS			
Location Bourgogne réception	150,00 €		
Location TPE	50,00 €		
ACHAT DIVERS			
Frais postaux, photocopies, Petites fournitures,...	40,00 €		
verres gravés dégustation vin-truffe	300,00 €		
AUTRES CHARGES (préciser)			
cotisation Truffes 21/71 (obligatoire pour le marché)	63,00 €		
électricité branchement provisoire	100,00 €		
LOTS/CADEAUX/RECOMPENSES			
Panier garni	50,00 €		
Lots radio ici Bourgogne	250,00 €		

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 021-242100154-20261001-2026_119_MOD-DE

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		**CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE**	
MISE A DISPOSTION GRATUITE		Prestations diverses	
PERSONNELS BENEVOLES		Bénévolat	
Autres (préciser) :		Autres (préciser) :	
TOTAL	5 787,00 €	**TOTAL**	5 787,00 €

⇨ Ce qui représente un total de 6 467 € TTC.

- **INFORME** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le recours peut être déposé par voie dématérialisée via le site Télérecours Citoyens : https://citoyens.telerecours.fr/.

Résultat du vote	
Votes pour	42
Votes contre	0
Abstentions	0

Pour expédition conforme

Le secrétaire de séance,	Le Président, Luc BAUDRY